

Conférence des Présidents d'Université

Monsieur Michel LUSSAULT, Président Université de TOURS, second vice-président de la CPU

lundi 2 juin 2008

Rappel en quelques mots de la saisine du Président de la République au sujet du service civique :

- *réfléchir et faire des propositions et les différentes options sur l'établissement d'un service civique. Doit-il être obligatoire ou volontaire ?*
- *Accueil et contenu : Quelles institutions vont accueillir les jeunes et proposer des postes d'engagement ?*
- *Validation de ces engagements. Les Universités peuvent-elles proposer quelques chose ?*

Monsieur Michel LUSSAULT Président d'Université

Il y a une double sollicitation :

- Contexte/pression du cursus LMD (licence master doctorat ou « 3-5-8 ») : on est ainsi passé d'une logique de l'offre à une logique de la demande où chaque étudiant définit ce qu'il souhaite faire.

Il ne faut pas oublier que la matricielle pour un Président d'Université, à terme, c'est de modifier la relation de l'étudiant à ses formations, ce qui a poussé les Universités et les universitaires à réfléchir aux différentes modalités d'apprentissage pour les jeunes étudiants dont le profil a changé. Depuis 20 ou 30 ans, le public est de plus en plus varié, le parcours scolaire varie, les étudiants n'ont plus les mêmes désirs mais il n'ont pas non plus les mêmes aptitudes.

Il existe une pression d'intelligence pour les Universités.

Le plan licence

Il s'agit de donner des réponses à des étudiants. Le lancement de ce plan par V. PECRESSE suggère d'innover.

- Sollicitation de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des étudiants. Les Universités ont moins une responsabilité d'insertion professionnelle que de préparation à l'insertion. Les Universités auraient préféré que la loi parle de « préparation à l'insertion »

Cette insertion pousse à se poser la question : que faire pour que les étudiants soient sensibilisés au monde professionnel ? Comment leur faire prendre conscience en dehors des amphithéâtres. Il faut trouver d'autres modalités d'apprentissage.

Le service civique croise les préoccupations des Universités

Il faut trouver les moyens de valoriser systématiquement et rigoureusement le moindre investissement personnel de l'étudiant.

Parallèlement a lieu, avec la mission dirigée par Stéphane DIAGANA, une réflexion sur le sport à l'Université et le développement de la pratique sportive. Comment valoriser une expérience sportive de haut niveau en considérant que cette expérience est formatrice et débouche sur des compétences qui sont transposables dans le milieu professionnel ?

Le service civique pose le même type de question.

Il y a deux niveaux de problème : en amont et en aval

- en amont

Comment un tel service peut-il s'intégrer de façon positive comme un complément dans un cursus et à quel niveau ?

Il ne faut pas que le service civique soit perçu par les étudiants, comme une obligation, une rupture d'ennui, comme l'a été le service militaire.

Comment définir un cursus LMD en fonction des compétences et des acquis, et pas de l'accumulation du savoir scolaire ?

- Licence : le service civique ne peut pas se faire le deux premières années mais à la fin du cursus, de plus les étudiants sont plus matures à ce moment là.
- Master : le service civique pourrait s'intégrer en M2 dans le 2nd semestre (qui correspond à une période de stage professionnel ou de recherche)
- Le service civique peut aussi se faire en cursus doctoral ou post-doctoral.

La durée optimal est d'un semestre, c'est plus simple car au rythme du LMD.

- en aval

Si on veut trouver un équivalent, il faut comparer le service civique avec les stages de professionnalisation.

Il ne peut y avoir de service civique sans accompagnement, sans tutorat. Il faut un accompagnement double : de la part des Universités et des structures d'accueil.

Il doit aussi y avoir une charte, soit un cahier des charges qui définisse les droits et devoirs de chacun afin d'éviter que les Universités ne pensent que le service civique ne les concerne pas ou qu'il ne s'agit que d'une obligation sociale ou d'un loisir des étudiants.

Il y a aussi la question de l'évaluation : comment valide-t-on cette expérience. Par rapport au modèle de la VAE ?

Un service civique pourrait permettre à un étudiant de valider une partie de l'ensemble des crédits de son semestre. Les modèles et l'expérience développés par les universités dans le domaine des engagements étudiants peuvent être, à cet effet, pertinents. Les compétences alors développées par les étudiants y sont en effet validées après un contrôle pédagogique strict, et valorisées sous forme de compétences professionnelles transversales dont on sait qu'elles sont particulièrement appréciées des futurs employeurs.

Dimension internationale de ce service civique

Les étudiants français ne sont pas suffisamment mobiles. La France reste en dessous de la moyenne européenne. C'est un handicap pour les jeunes Français d'aujourd'hui. Il faut plus d'insertion professionnelle en dehors de la France. Peut-on rendre la mobilité internationale obligatoire pour certains cursus ? La CPU a ainsi préconisé que tous les étudiants titulaires de master ait accompli au moins un semestre à l'étranger.

Il faut trouver des leviers pour dynamiser la mobilisation internationale : Est-ce que le service civique peut y contribuer ?

Amiral

*IL faut trouver le lien entre la formation et le service civique que l'étudiant va accomplir.
Par exemple, pour l'Ecole Polytechnique, le service civique n'a rien à voir avec les études
scientifique.*

Monsieur Michel LUSSAULT Président d'Université

Le service civique est difficilement imposable obligatoirement car le profil des jeunes est différent.

Faudrait-il que le service civique soit lié à leur cursus ou connexe à leur cursus ?

Il faut trouver un moyen dans les Universités, pour que les jeunes qui souhaitent accomplir un service civique, puissent bénéficier du bon moment et du bon régime.

Pour mettre en place le service civique dans les Universités, il y a aussi la question des moyens et des structures spécifiques afin d'éviter que l'idée ne disparaisse.

Les conditions matérielles et une structure pour assurer le suivi et l'accompagnement sont nécessaires pour le réussite du service civique dans les Universités.

Mais il faut tout d'abord faire une expérimentation et un bilan.